

# Edito

## *Médecine: un concours juste, mais fragile*

Par Laurent Gérard

**S**ous la pression du fédéral, la Communauté française va instaurer un concours en fin de 1<sup>ère</sup> année d'étude de médecine. Ne pourront accéder en 2<sup>e</sup> que les étudiants les mieux classés. Leur nombre sera fonction de la quantité de numéros Inami distribués par le fédéral, qui permettent de dispenser des soins remboursés par la sécurité sociale.

En plaçant ce filtre au terme de la 1<sup>ère</sup> année plutôt qu'à l'entrée des études, le ministre de l'Enseignement supérieur fait un choix social. M. Marcourt laisse un an aux étudiants issus d'écoles qui préparent moins bien aux études supérieures, pour combler leur retard. Et en faisant porter le concours sur les cours du 2<sup>ème</sup> quadrimestre, c'est-à-dire les matières médicales (anatomie, physiologie,...) et non les sciences pures (maths, chimie,...), il privilégie les compétences qui révèlent le mieux les qualités cliniques du futur médecin. Bien vu.

Mais M. Marcourt prend un risque. Il ne sait d'ailleurs pas encore lui-même comment il va assurer la sécurité juridique du futur dispositif. Car on risque fort de revivre la saga des reçus-collés d'il y a quelques années, quand des étudiants ayant réussi leur première, parfois avec distinction, ont été recalés, car insuffisamment bien classés, et ont contesté leur éviction en justice, avec succès. Les francophones reviennent donc à un système qu'ils ont été contraints de supprimer. Il faudra mieux le blinder. Sur ce point, un examen d'entrée, comme en Flandre, eût été plus solide.

Maintenant, la balle est dans le camp du fédéral qui doit, enfin, fournir le cadastre médical sur lequel seront basés les quotas Inami. On connaîtra alors l'ampleur réelle de la pénurie de médecins. Et on pourra y remédier, en connaissance de cause.